



# Le classement des meublés

## Avantages & procédure

Elisabeth Vuillet - CDT Gironde -  
janvier 2012



# La loi de développement et de modernisation des services touristiques

22 juillet 2009 : un profond changement.

- critères obligatoires et critères optionnels,
- classements payants,
- des cabinets de contrôle et des organismes réputés,
- maintien d'une démarche volontaire.

# Les catégories de classement

Un référentiel national de qualité

En 5 catégories



Elisabeth Vuillet - CDT Gironde -  
janvier 2012



# 5 catégories

**Catégorie 1\*** hébergement économique

**Catégorie 2\*** hébergement milieu de gamme

**Catégorie 3\*** hébergement milieu de gamme supérieur

**Catégorie 4\*** hébergement haut de gamme

**Catégorie 5\*** hébergement très haut de gamme

Source : Atout France

Elisabeth Vuillet - CDT Gironde -  
janvier 2012



# Un cadre rassurant

Pour le propriétaire : assurance que les prestations correspondent à la demande du client

Pour le client : repères sur la qualité des prestations proposées

## Effet de bouche-à-oreille

Elisabeth Vuillet - CDT Gironde -  
janvier 2012



# Une fiscalité allégée

Traitement différent si location classée ou pas

- Classé : 71% abattement
- Non classé : 50% abattement

Dans tous les cas CSG : 13,5%

Revenu locatif s'ajoute aux autres revenus

Déclaration régime BIC : formulaire 2042 C



## Un exemple...

	Non classé	Classé
Loyer annuel	4 800 €	4 800 €
Abattement	- 2 400 €	- 3 408 €
Imposable	2 400 €	1 392 €
CSG	324 €	188 €

**Différence : 136 €**



# Accepter les chèques vacances

Seuls les meublés classés peuvent percevoir des chèques vacances.

- 3.4 millions de bénéficiaires.
- 1.3 milliards d'euros en émission de chèques vacances.
- 20 000 clients (entreprises).
- 170 000 professionnels du tourisme.

Obtenir un numéro SIRET :

- Centre des impôts où se situe la location.





# Une meilleure promotion

Présence sur les sites internet :

- Du Comité départemental du Tourisme Gironde,
- Du Comité régional du Tourisme Aquitaine,
- De l'Office de Tourisme

Soit 2 millions d'internautes environ



# Une visibilité décuplée

Via la réutilisation de données

id2sorties.com : 12 millions d'internautes

maplage.fr : 2 millions

...et bientôt :

- Gralon : 40 millions
- SeLogerVacances : 3 millions



# Une commercialisation facilitée

Le CDT a acquis « Résinsoft » :

une plateforme de réservation en ligne offrant la possibilité à chaque acteur touristique d'être visible sur internet.



# Les 5 avantages :

- 1 rassurer son client**
- 2 payer moins d'impôts**
- 3 accepter les chèques vacances**
- 4 mieux promouvoir son meublé**
- 5 mieux commercialiser son meublé**

# Procédure de classement

1. Situer le niveau de classement envisagé à l'aide du référentiel.
2. Retourner à l'office de tourisme de son secteur la demande de visite et le règlement.
3. Accueillir le contrôleur, sur RDV.
4. Recevoir le rapport de visite 15 jours après.
5. Dépôt du dossier en Préfecture.
6. Arrêté de classement.





# Les organismes habilités en Gironde

- . Cabinets de contrôle privés : liste sur [www.atoutfrance.fr](http://www.atoutfrance.fr)
- . Gîtes de France (accréditation en cours)
- . Comité départemental du tourisme (accréditation en cours)



## **Contact**

**Office de tourisme  
Biganos Audenge Lanton**

**Mme Nadia Sertic**

**05 57 70 26 55**